

PPL DIARD : et maintenant ?

Après le mouvement de la semaine dernière et les non réponses apportées par le gouvernement lors de l'entrevue avec le Ministre des transports vendredi 10 février, il convenait de décider de la suite de nos actions.

Une dernière tentative de jouer le calendrier a été tentée le week-end dernier : nos Conseils nous avaient suggéré d'utiliser un protocole d'accord du Sénat qui prévoit le renvoi à la négociation préalable avec les partenaires sociaux pour les sujets interprofessionnels touchant les relations du travail. Ce protocole concerne expressément cette proposition de loi.

Nous avons immédiatement rédigé un courrier, signé en intersyndicale, pour la Présidente de la commission des affaires sociales et pour le Président du Sénat, en leur demandant de mettre en oeuvre sans délai, ce protocole.

A l'appui, un communiqué de presse les mettait devant leurs responsabilités.

Force est de constater que la volonté sénatoriale d'empêcher la création de cette loi n'est pas aussi forte qu'annoncée, puisque notre demande a été rejetée. C'était pourtant la seule voie qui restait pour retarder suffisamment le vote avant la fin de la session parlementaire.

Après ce refus, et malgré le rejet en bloc de cette proposition de loi par le Sénat, le gouvernement a verrouillé le calendrier parlementaire et sa loi pourrait donc voir le jour avant la fin de la législature.

A la demande du Burex, le mandat donné par nos adhérents lors du référendum (autorisation de recourir à une grève de plus de 96h) a été réexaminé par le Conseil National à la lumière d'une grève de quatre jours bien suivie :

- La mobilisation des pilotes a eu lieu principalement au sein de la compagnie Air France et plus faiblement ailleurs ;
- Le gouvernement maintient son calendrier et rien ne permet de penser qu'un nouveau mouvement social ferait changer le cours des choses ;

- L'opposition parlementaire n'a affiché qu'une réprobation de façade et ne peut plus nous aider à supprimer le préavis individuel de 48h avant le vote définitif de la loi ;
- Des avancées ont été obtenues à AF sur la stabilité des plannings en période de grève et sur une possibilité de protocole de méthode pouvant éviter de dénoncer les accords. Ces projets d'accords au sein de la compagnie Air France conduiront probablement à une forte démobilisation des pilotes d'Air France ;
- Le personnel navigant commercial et le personnel sol n'ont pas soutenu aussi massivement le mouvement pendant toute sa durée, malgré une grève dans le cadre d'une intersyndicale regroupant tous les salariés du transport aérien.

Le Conseil National a donc voté une motion, à une très large majorité de 80 %, demandant la poursuite du combat contre cette proposition de loi **sans recourir à nouveau à la grève.**

Il est évident que nous allons solliciter les parlementaires pour porter au plus vite une contestation devant le Conseil Constitutionnel. Nous avons d'ores et déjà anticipé cette action future en faisant préparer les arguments de ce recours par nos constitutionnalistes.

Nous serons donc prêts dans les délais. Il nous reste à trouver les soixante parlementaires d'une des deux chambres qui porteront ce recours.

Mais avant, nous devons montrer que tous les syndicats du transport aérien restent profondément opposés à cette proposition de loi.

L'intersyndicale réunie une nouvelle fois le jeudi 16 février a décidé de ne pas déposer un nouveau préavis en pleine période de vacances scolaires, et ainsi d'éviter le piège tendu par le gouvernement pour justifier sa loi à la veille des élections nationales.

L'intersyndicale a préféré organiser un rassemblement devant l'Assemblée Nationale à Paris, le 22 février à 13 heures, juste avant le vote en deuxième lecture par les députés.

Pour que celui-ci regroupe le plus grand nombre de participants, chaque syndicat a convenu de se rapprocher de ses élus et surtout de ses adhérents afin de connaître précisément le nombre de salariés qui seraient prêts à participer à ce rassemblement.

C'est pourquoi nous vous demandons de vous porter volontaires et d'envoyer avant le dimanche 19 février à minuit, un mail de participation avec **votre nom, prénom, fonction, votre adresse mail et votre Compagnie** à l'adresse suivante :
snpl@snpl.com .

Nous confirmerons auprès de tous la concrétisation de ce rassemblement le lundi 20 février.

Le Bureau Exécutif